

# LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- ▶ *Harmattan* : l'armée de l'air dans la campagne aérienne en Libye
- ▶ Les enjeux de la guerre
- ▶ La guerre d'Algérie (1954-1962)



---

Enseignement militaire supérieur Air



Armée de l'air dans la campagne libyenne

**Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)**

**Directeur de la publication :**  
Col Dominique Colas

**Rédacteur en chef :**  
Cdt Corinne Robillart

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Ltt Adeline Blanvillain

**Rédacteurs du CESA :**  
Adc Jean-Paul Talimi  
Sgc Fanny Boyer

**Maquette :**  
M. Emmanuel Batisse  
M. Philippe Bucher  
C/c Zita Martins Nunes

**Crédits photographiques :**  
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

**Diffusion :**  
M. Pierre d'Andre  
C/c Dany Bachelet

**Correspondance :**  
CEMS Air  
1 place Joffre,  
75700 PARIS SP 07 - BP 43  
Tél. : 01 44 42 80 64  
MTBA : 821 753 80 64  
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

**Impression :**  
Imprimerie moderne de l'Est  
Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

**TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS**  
ISSN 1769-4752

## Relations internationales – Géopolitique

L'Inde, enjeu démographique..... 2

## Économie

La tentation du protectionnisme ..... 4

## Stratégie de sécurité

Marges de manœuvre du Pentagone : perspectives 2020... 6

## Philosophie

La philosophie kantienne : Théorie de la connaissance : la critique de la raison pure ..... 8

## Espace

La France : puissance de lancement au cœur de l'Europe ..... 10

## Histoire de l'aéronautique et de l'espace

*Harmattan* : l'armée de l'air dans la campagne aérienne en Libye ..... 12

## Droit et institutions

Le système législatif allemand..... 14

## Sciences

Les acteurs de la gestion environnementale..... 16

## Histoire

La guerre d'Algérie (1954-1962)..... 18

## Pensée politique

Les enjeux de la guerre..... 20

## Éthique

La personne et la nature humaine ..... 22

## La bibliothèque essentielle

*La Peste* (1947) d'Albert Camus (1913-1960) ..... 24

## Arts

Le pop art ..... 26

**Au fil de la plume** ..... 28

## L'Inde, enjeu démographique

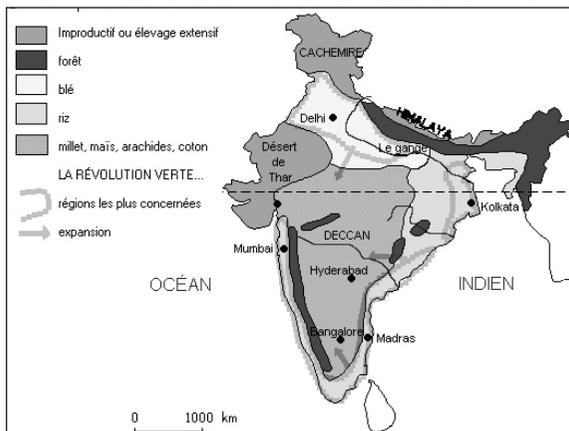
Les chiffres de la croissance démographique indienne donnent toujours des vertiges aux observateurs, surtout occidentaux, et le risque de pénurie alimentaire est souvent avancé pour justifier ces craintes. Et pourtant, malgré le triplement de la population en cinquante ans et le milliard, bientôt et demi, d'êtres qui la peuplent, l'Inde s'est employée à éviter le pire et a même amélioré la situation alimentaire. On est loin du cliché d'une terre de famine. Si l'autosuffisance tient davantage du discours volontariste que de la réalité, le modèle réformiste indien issu de l'indépendance a permis de réelles avancées tout en évitant l'appropriation forcée des moyens de production.

### Les bénéficiaires de la Révolution verte...

La réforme agraire menée dans les années soixante prend le nom de Révolution verte. Elle repose sur la combinaison de l'utilisation de semences à haut rendement et du recours à une irrigation plus rationnelle. Les paysans, même les plus modestes, peuvent alors vendre une partie de leur production qui n'est plus seulement destinée à nourrir la famille. Mieux, les engrais de nouvelle génération permettent d'accroître le rendement de la terre et donnent aux paysans les moyens de s'organiser collectivement. Ils peuvent ainsi influencer sur les cours fixés par l'État. La réforme agraire a permis de diminuer le nombre d'intermédiaires entre le propriétaire et le cultivateur effectif de façon à faire baisser le poids de la rente foncière qui pesait sur les paysans et empêchait tout investissement soit dans la terre soit dans le matériel.

Globalement la ration quotidienne disponible par personne serait passée de 2 000 kilocalories dans les années 1960 à environ 2 700 aujourd'hui. Les

nuances régionales laissent apparaître des différences entre les États. On distingue des régions de forte consommation rizicole dans les régions du nord-est et le long des littoraux, tandis que les plateaux du Deccan sont marqués par la culture du millet, et ceux du Pendjab, du nord et du Haryana mettent l'accent sur la pro-



duction de blé. Ces cultures exigent une main-d'œuvre importante et dessinent ainsi les contours de régions soumises à de fortes pressions démographiques.

### **...et ses limites**

La Révolution n'a pas permis à l'agriculture indienne de s'affranchir des contraintes pesantes du climat tropical. Les rendements sont encore trop soumis aux aléas du temps et à la disponibilité en eau. Durant la saison sèche, l'irrigation permet d'augmenter les rendements en multipliant les récoltes sur une même surface. Ses effets sont restés inégaux selon les régions et ont laissé de côté les paysans sans terre.

Surtout, l'espace indien connaît de fortes disparités entre des régions bien dotées en matière orographique (plaine indo-gangétique ainsi que les deltas) et des milieux plus difficiles (Himalaya, Ghats, Dekkan). Dans l'Inde du riz, à côté de celle du millet et de celle du blé, il est possible de réaliser jusqu'à trois récoltes annuelles, comme dans le Kérala, quand la maîtrise de l'eau le permet. Toutefois le pays éprouve de vives difficultés à garantir l'autosuffisance alimentaire et se voit contraint d'importer du blé depuis la fin du xx<sup>e</sup> siècle. L'accroissement démographique et la diminution des terres arables risquent d'amplifier cette demande. Le nouveau plan quinquennal inauguré en 2012 renouvelle la priorité accordée au développement agricole.

### **Une autosuffisance idéalisée**

Malgré le discours résolument optimiste des pouvoirs publics, la situation alimentaire est loin d'être résolue. D'abord parce que les mutations des comportements alimentaires provoquent une augmentation de la consommation de l'alimentation carnée dans une civilisation jadis opposée à ce type de nourriture. Les interdits alimentaires pèsent moins ; or, s'il faut 100 litres d'eau pour produire 100 kg de pommes de terre, il en faut 10 000 litres pour un kilo de viande.

En outre, en dépit d'un discours censé effacer les traces du système des castes, les blocages culturels et sociaux sont encore nombreux. Dans le sud du pays, les grands propriétaires, en général, issus des anciennes castes dominantes, bloquent la plupart des réformes agraires et maintiennent ainsi leur position. Si l'intouchabilité a officiellement disparu, les castes n'ont jamais été remises en cause par Gandhi. Enfin, les 450 millions d'Indiens qui survivent avec moins d'un dollar par jour ont du mal à se procurer une alimentation minimale.

Pourtant, bien que la population ait triplé en un demi-siècle, la situation alimentaire s'est plutôt améliorée sans atteindre une autosuffisance totale.

# La tentation du protectionnisme

**Le protectionnisme économique vise à mettre en place une série de mesures afin de protéger les entreprises nationales de la concurrence. Toutefois, à l'heure où l'économie est mondialisée, ces décisions ne sont pas sans conséquences pour l'ensemble des pays.**

## Le commerce mondial

Depuis toujours, le commerce repose sur les échanges et l'acceptation de règles communes. Ainsi, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)<sup>(1)</sup> signé en 1947 favorise la concurrence afin de baisser le prix des marchandises. Cet accord multilatéral préconise le libre-échange par une réduction des droits de douanes et l'application des mêmes règles dans chaque pays (fiscalité, normes). Depuis 1994, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) remplace le GATT. Le traité de Rome signé en 1957 définit, quant à lui, une union douanière et une politique commune de transport et de commerce reposant sur la libre circulation des capitaux, des biens et des personnes.

## Des procédures protectionnistes demeurent

Toutefois, l'extension du libre-échange n'a pas totalement éliminé les pratiques protectionnistes qui limitent l'importation de produits étrangers. Pour cela, les États recourent à un arsenal de mesure : la première d'entre elles concerne les droits de douane qui taxent les produits importés afin de dissuader le consommateur de les acheter. Ainsi, en 2009, les États-Unis ont triplé les droits de douane sur certains produits de consommation européens (fruits, légumes). Une autre mesure consiste à multiplier les procédures administratives pour ralentir l'entrée des produits sur le territoire. Ce fut le cas en France en 1982, où les magnétoscopes japonais devaient passer par un dédouanement dans la ville de Poitiers. Les pays peuvent aussi s'allier pour imposer des normes sanitaires sur les produits agricoles. De cette manière, l'Union européenne interdit la vente des bœufs élevés aux hormones. Par ailleurs, certaines activités, jugées stratégiques par les pays, sont protégées par des lois qui interdisent aux pays étrangers d'investir : en avril 2008, la

Fédération de Russie promulgue une loi qui préconise une autorisation pour « *tout investissement supérieur à 25 % du capital des entreprises de quarante-deux secteurs stratégiques (pétrole, nucléaire, édition, pêche)* ». De même, aux États-Unis depuis la crise de 1929, les produits qui ne sont pas fabriqués sur le sol américain sont exclus des marchés publics.

## La tentation du protectionnisme

En période de crise, les pays qui doivent faire face au mécontentement des salariés sont tentés de durcir les mesures protectionnistes afin de préserver les emplois nationaux. Cette pratique, déjà appliquée sans succès au xvii<sup>e</sup> siècle par Colbert pour lutter contre les Hollandais, est remise au goût du jour par les gouvernements modernes. En 2000, l'administration Bush, pour répondre aux lobbys des entreprises américaines, met en place des quotas sur les importations d'acier. En 2009, les lois *Buy American Provision* voulues par le président Barack Obama subventionnent l'activité des entreprises nationales afin de relancer l'économie. Cette mesure, dont le résultat est négligeable, n'a fait que creuser le déficit public. La Chine, pour sa part, maintient le yuan, sa monnaie nationale, à un niveau artificiellement bas, afin de rendre ses produits moins chers à l'exportation.

Cependant, dans une économie mondialisée, ces décisions ne sont pas sans conséquences puisque le protectionnisme favorise ainsi arbitrairement les entreprises nationales aux dépens des consommateurs qui n'ont plus accès à la diversité des prix et des denrées. Il frappe également les pays en voie de développement qui ne trouvent plus de débouchés pour leurs exportations. Cette baisse de la consommation entraîne un ralentissement de l'activité économique et par conséquent l'augmentation du chômage. De plus, le protectionnisme suscite des mesures de rétorsion qui ferment le marché et induisent une augmentation des coûts des produits. Enfin, faute de concurrence qui stimule l'innovation, l'outil de production devient obsolète.

Le protectionnisme est malgré tout défendu par le mouvement altermondialiste qui préconise, pour les pays en voie de développement, un certain assouplissement des règles du commerce mondial afin qu'ils protègent leurs industries et assurent leur croissance économique.

### 1. *General Agreement on Tariffs and Trade.*

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

## Marges de manœuvre du Pentagone : perspectives 2020

La prochaine Administration devrait confirmer le caractère tout relatif de la réduction de la présence américaine au Moyen-Orient et, en corollaire, de l'ampleur du « rééquilibrage » vers l'Asie-Pacifique. Malgré la prise en compte de scénarii d'intervention hautement probables (Yémen, Pakistan, Corée du Nord, Sahel, Nigeria, Syrie), l'instabilité durable dans laquelle sont plongés le Moyen-Orient, l'Iran et la Chine continueront de concentrer toutes les attentions. Les retraits d'Irak et d'Afghanistan ne devraient pas accoucher d'une posture d'« équilibre à distance » (*offshore balancing*). Les États-Unis risqueraient très vite de ne plus pouvoir assurer d'équilibre du tout, et d'être contraints au réengagement, mais au prix fort. Toutefois, en l'absence de redressement budgétaire, le maintien impératif d'une forte présence simultanée au Moyen-Orient et en Asie-Pacifique engendrera probablement des dilemmes de planification opérationnelle importants, comme en témoignait fin septembre le maintien *in extremis* de quatre bâtiments équipés de systèmes *Aegis* répartis entre les deux théâtres.

Le Pentagone cherchera à optimiser ses dispositifs de présence avancée et l'aptitude des forces au combat, et à solliciter en priorité les leviers considérés comme de bons démultiplicateurs de force et/ou générateurs d'économies. Outre la poursuite d'approches dites « non conventionnelles » (drones, forces spéciales, cyber) et « indirectes » (partenariats, prévention), des éléments de réassurance devront être offerts aux alliés asiatiques afin de donner corps à un « pivot » qui, pour l'heure, s'apparente davantage à un rééquilibrage au sein d'une vaste zone indo-pacifique, en dépit d'initiatives stratégiques (pressions exercées sur la Chine afin d'accroître sa transparence nucléaire ; implantation d'un second radar *X-band* au Japon ; livraison de systèmes *Aegis*). À cette fin, le Pentagone cherchera à diversifier ses dispositifs de présence avancée, à accroître la mobilité des forces, et à renforcer une stratégie de « remontée en puissance ». Les alliés et partenaires joueront ici un rôle crucial, mais les principaux ressorts resteront nationaux : assouplir la gestion du personnel (notamment en jouant entre forces actives, réserve et *contractors*), préserver des compétences et capacités critiques. Surtout, il s'agirait de dégager des marges de manœuvre budgétaires en faveur du

retour de la « transformation » de l'outil militaire, fondée sur le principe de la guerre réseau-centrée, l'interarmisation (*Air Sea Battle*, *Army-Marine Corps*) et la spécialisation fonctionnelle (développement des forces spéciales) et géographique (renforcement des unités « régionalisées » et commandements régionaux). Le postulat de départ reste inchangé : dans les conflits à venir, il ne s'agira plus de masser des forces puis de les désagréger, mais de créer et de déployer en essaim de multiples unités, parfois en deçà de l'échelon de la brigade, et de les concentrer si nécessaire. Ce véritable « *changement de paradigme* » (*dixit* le général Dempsey) suppose toutefois une modernisation soutenue des capacités spatiales, cyber et robotiques afin de conserver une avance dans la course entre détection et furtivité en même temps qu'une remise en question potentielle des grands systèmes structurant les forces (porte-avions, bases, bombardiers), et enfin un soutien accru à la Base industrielle et technologique de défense (BITD).

Aux États-Unis, l'ambition retrouvée pour la « transformation » des forces et la flexibilité d'emploi apparaît à première vue comme un bon compromis entre une stratégie conservatoire, « au fil de l'eau », de réengagement massif en Asie-Pacifique et de maintien au Moyen-Orient, et une stratégie plaçant davantage l'accent sur les approches dites « non conventionnelles » et « indirectes », ainsi que sur le partage du fardeau et la responsabilisation des puissances régionales, avec l'Europe au premier chef. À l'horizon 2020, la « transformation » se heurtera toutefois à des obstacles majeurs, tant en termes budgétaires qu'en termes organisationnels et humains, et ne devrait pas parvenir à résoudre rapidement les problèmes croissants rencontrés par le Pentagone dans la projection de forces. La vulnérabilité de certains systèmes (porte-avions) et la nécessité de maintenir une posture crédible sur un large spectre opérationnel doivent être pris en compte. Enfin, l'interdépendance croissante entre les volets militaires et économiques de la coercition, notamment en Asie-Pacifique, renvoie les États-Unis à leur propre situation économique intérieure. Au regard de ces éléments, des risques de « discontinuité » dans la stratégie militaire américaine et dans la planification ne peuvent être écartés.

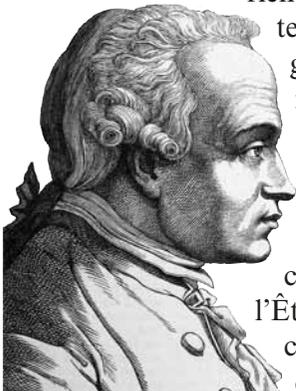
# La philosophie kantienne : Théorie de la connaissance, la critique de la raison pure

La découverte de la subjectivité est fondamentale dans l'histoire de la philosophie. Ni Kant, ni Schopenhauer, ni même Hegel ne seraient pensables sans ce primat du sujet qu'inaugure la philosophie cartésienne. Pour m'en tenir à Kant (1724-1804), je rappellerai que la célèbre « révolution copernicienne » avait précisément pour but d'achever ce renversement sujet/objet opéré par Descartes. Kant ne se contente pas, comme Descartes, d'affirmer que certaines qualités (celles que Descartes nommait les « qualités secondes » : le doux, l'amer...) sont des modifications du sujet et n'appartiennent pas aux choses elles-mêmes. Il affirme, de manière plus radicale, que tout ce que nous percevons et connaissons porte le sceau de la subjectivité.

## Phénomènes et chose en soi

Ce qui signifie que l'acte de connaître, loin d'être passif, est une *in-formation* (une mise en forme) des choses par l'homme. En termes kantien, selon la *Critique de la raison pure* (1781), nous ne pouvons connaître que les « phénomènes », c'est-à-dire les choses telles qu'elles nous apparaissent (du grec *phanestai*, apparaître) à travers les structures de notre esprit. Ces structures, que Kant appelle *formes a priori*, ne viennent pas de l'expérience : formes *a priori* de l'intuition sensible, espace et

temps, et formes *a priori* de l'entendement, les catégories (comme la catégorie de causalité). Il ne saurait y avoir pour l'homme de connaissance hors de l'intuition sensible, c'est-à-dire de l'espace et du temps. Nous ne pouvons connaître la chose telle qu'elle est indépendamment des formes *a priori* de notre esprit, la « chose en soi ». En affirmant que cette dernière demeure inconnaissable, Kant plaçait l'Être, l'absolu, l'inconditionné, hors d'atteinte du sujet connaissant. La métaphysique n'est qu'une illusion de la raison qui méconnaît les conditions de possibi-



lité de toute connaissance. Kant mettait par là même en évidence les limites infranchissables de la science, quels que soient les progrès que celle-ci puisse faire dans l'avenir.

### La critique de la métaphysique

La critique kantienne de la métaphysique porte sur sa prétention à être une connaissance, non sur son contenu, puisque ce contenu – Dieu, l'âme, la liberté – sera l'objet d'une « relève » au niveau de la moralité. Dans l'Esthétique transcendantale, première partie de la *Critique de la raison pure*, Kant affirme que c'est dans l'intuition sensible (l'espace et le temps) qu'un objet nous est donné (à connaître). Sans intuition, nulle connaissance. C'est en ce sens qu'« un concept sans intuition est un concept vide ». C'est qu'il peut y avoir – et tel sera le cas de la métaphysique – une pensée sans objet, une pensée à vide.

Kant affirme donc la nécessité d'une critique de la raison pure, qui est une *autocritique* de la raison. C'est la raison elle-même qui doit s'interroger sur les limites de son pouvoir de connaître. Le métaphysicien est comparé à une « colombe légère » – parce que, comme la colombe qui s'imagine qu'elle volerait plus vite sans la résistance de l'air, dans le vide, alors que bien sûr elle tomberait, il prétend connaître au-delà de l'expérience, connaître des objets, tels Dieu ou l'âme, qui ne sont pas donnés dans l'intuition sensible, dans l'espace et le temps : il tombe alors dans l'illusion métaphysique. L'erreur du métaphysicien est de croire pouvoir connaître par raison pure, hors du champ de toute expérience, et de méconnaître ainsi la condition de toute connaissance : l'intuition sensible, le champ de l'expérience possible.

C'est seulement si l'on se fonde sur la morale que le contenu de la métaphysique pourra être sauvé. Si l'homme peut retrouver un rapport à l'absolu, c'est au niveau de la morale (de la raison pratique) qu'un tel rapport pourra être trouvé (l'impératif moral étant un impératif absolu) et non plus, comme l'avaient imaginé les Grecs, au niveau de la raison théorique, de la connaissance.

# La France : puissance de lancement au cœur de l'Europe

**En novembre 2012, le conseil des ministres de l'Agence spatiale européenne (ESA) aura à se prononcer sur l'avenir de la filière des lanceurs spatiaux Ariane. Ariane 5 ME et/ou Ariane 6 seront les héritières d'un pari fait par la France il y a près d'un demi-siècle : se doter d'un accès indépendant à l'espace.**

En réussissant le lancement d'une fusée *Diamant* et la mise en orbite du satellite *Astérix* le 26 novembre 1965, la France entre dans le club des puissances spatiales jusqu'ici monopole de l'Union soviétique et des États-Unis. Cette étape cruciale de notre marche vers l'indépendance stratégique sera soutenue par près d'un demi-siècle d'investissements techniques et industriels sans comparaison en Europe. D'abord national, le programme de lanceur devient vite un sujet de structuration de la coopération européenne dans le domaine spatial. L'échec du programme *Europa* et les restrictions subies pour le lancement du satellite de télécommunication franco-allemand *Symphonie*<sup>(1)</sup> aboutissent, en 1973, au lancement du programme *Ariane* qui verra le succès technique et commercial des versions *Ariane 1, 2, 3, 4* puis à partir de 1995 du super-lanceur *Ariane 5*.



Avec plus de 50 % des lancements des satellites commerciaux mondiaux assurés au travers d'*Arianespace*, la France et l'Europe disposent aujourd'hui d'une gamme complète de fusées (*Ariane 5, Soyouz* et *Véga*, le nouveau lanceur léger) adaptée à toutes les missions. Cette réussite européenne reconnue par nos partenaires mondiaux dont les États-Unis, a été rendue possible par l'exceptionnelle situation géographique du Centre spatial guyanais (CSG), la qualité de nos industriels, l'engagement de la France au travers des services de l'État et du Centre national d'études spatiales (CNES).

Malgré un carnet de commandes de plus de quatre milliards d'euros, 26 satellites géostationnaires à lancer sur *Ariane 5* et 17 lancements à effectuer sur *Soyouz*, le lancement spatial reste une activité coûteuse qui nécessite sans cesse un soutien des États. Les coûts associés au développement, à la fabrication des lanceurs et aux opérations sont difficilement amortissables

dans le prix de lancement facturé au client commercial ou institutionnel. À l'occasion du prochain conseil des ministres de l'Agence européenne, les États membres auront à se décider sur une version améliorée d'*Ariane 5 (A5 ME)* ou le développement d'un lanceur de nouvelle génération (*Ariane 6*). L'adhésion à de tels projets nécessite pour l'Europe, première puissance économique mondiale, d'accepter de payer le prix de sa souveraineté, alors que le marché du lancement devient plus agressif avec l'arrivée de nouveaux acteurs tels que la Chine, l'Inde ou les États-Unis avec *Space X*.

Si la réussite du « système *Ariane 5* » (63 lancements) est basée sur le volontarisme et le savoir-faire français, elle est aussi le fruit d'une coopération institutionnelle et industrielle exemplaire, d'un véritable « savoir-faire » rodé par des décennies de fabrication et d'opérations de lancement.

Côté industriel, pour le seul programme *Ariane 5* on ne dénombre pas moins de seize partenaires industriels provenant de huit pays européens. Côté institutionnel, le CSG, véritable « port spatial » de l'Europe, est opéré par le CNES et l'ESA. La protection du site est assurée par les armées. La Légion étrangère, les troupes de marine et la gendarmerie surveillent les installations. Une bulle de protection aérienne et maritime est mise en place par l'Armée de l'air et la Marine. Le tout est placé sous l'autorité directe du préfet de Guyane et de la haute autorité de défense aérienne à travers le « Com Sup » des forces armées en Guyane. Ce déploiement de moyens sans équivalent est un atout de crédibilité pour nos alliés utilisateurs du CSG. Il garantit l'intégrité des sites de lancement, la protection des techniques sensibles et la sauvegarde des populations.

Connaître, communiquer et anticiper sont les fonctions essentielles assurées par le spatial au profit de nos forces et de l'indépendance nationale. Sans ces fonctions vitales, la France, puissance nucléaire, nation cadre de l'OTAN, membre du Conseil de sécurité de l'ONU, deuxième puissance maritime mondiale, pourrait difficilement maintenir la souveraineté de ses territoires et mener des opérations militaires complexes et lointaines (Libye, Afghanistan, Côte-d'Ivoire, mer Rouge, etc.). Dans un monde global et incertain, la France, grâce à son engagement spatial, continue d'être en mesure d'assurer sa sécurité et de faire face à ses obligations internationales.

1. Les États-Unis ont imposé des restrictions d'exploitation (pas d'utilisation commerciale) à la France et à l'Allemagne.

## *Harmattan* : l'armée de l'air dans la campagne aérienne en Libye

De mars à octobre 2011, l'armée de l'air joue un rôle de première importance dans l'opération *Harmattan*, cette campagne aérienne inédite de plus de sept mois menée au-dessus d'une Libye en proie à une révolution qui entend chasser du pouvoir le colonel Kadhafi. L'objectif immédiat de la campagne aérienne engagée par la France et le Royaume-Uni, avec le soutien des États-Unis, vise à empêcher l'armée du dictateur libyen de massacrer la population de la ville rebelle de Benghazi.

### Frappes sur la Libye

C'est ainsi que débute, bénéficiant de l'aval de l'ONU, une entreprise de grande ampleur dont l'OTAN prend la direction le 31 mars, sous le nom d'*Unified Protector*. Un échelon à caractère opératif, le *Command Joint Task Force* (CJTF), est constitué à Naples, tandis qu'un échelon tactique chargé de la direction des opérations aériennes, le *CAOC-5* (*Combined Operations Center*, ou centre multinational d'opérations aériennes) est installé sur la base de Poggio Renatico, en Italie.

Les forces aériennes alliées impliquées dans l'opération sont chargées d'empêcher les avions libyens de pénétrer dans la zone d'interdiction aérienne délimitée par l'OTAN, de frapper des cibles qui constituent une menace pour la population civile et de faire respecter l'embargo sur les armes décrété par les instances internationales. L'affaire n'a rien d'une improvisation. Si la décision de frapper est prise dans un délai contraint, la montée en puissance d'*Harmattan* s'est produite tout au long des semaines précédentes. Lors des missions de reconnaissance entreprises en cette occasion, une attention particulière a été portée aux sites de missiles sol-air, qui constituent le danger principal. La force aérienne libyenne, importante sur le papier, jouera un rôle très limité.

Opérant d'abord depuis les bases métropolitaines, les avions de combat et de transport de l'armée de l'air (*Rafale*, *Mirage 2000-5*, *Mirage 2000N*, *Mirage 2000D*, *Mirage F.1*, *CASA CN-235*, *Hercules*, *Transall*, *E-3F*, *C-135FR* et *Transall Gabriel*) se déploient en Corse, puis en Crète et en Sicile (d'où est également engagé un drone *Harfang*). Des hélicoptères *Caracal* et *Puma*

sont basés sur le porte-avions *Charles-de-Gaulle* puis sur les bâtiments de projection et de commandement *Mistral* et *Tonnerre*. Les avions de combat français s'emploient à attaquer des objectifs situés, pour la plupart, sur le littoral méditerranéen. Il en va ainsi de Benghazi, de Syrte ou encore de Tripoli ; mais d'autres cibles, dont Sebha, en plein désert libyque, à quelque 650 km au sud de la capitale, font également l'objet de frappes au moyen de missiles de croisière *SCALP-EG*.

### **Les enseignements d'*Harmattan***

Au final, l'armée de l'air se révèle un outil bien adapté au caractère de la crise libyenne, lors de laquelle elle fait montre d'une grande réactivité et d'une aptitude non moins importante à durer. Elle joue un rôle majeur dans un processus conflictuel d'une longueur peu commune et s'affirme comme un fer de lance et un moteur d'entraînement de la coalition. Si la campagne aérienne est d'abord française et britannique, elle est aussi européenne et implique même quelques pays arabes dont le Qatar. Elle n'aurait pas eu non plus autant d'efficacité sans le soutien des États-Unis. L'affaire libyenne révèle au grand jour l'intelligence des choix opérés par les aviateurs français depuis le tournant des années 1980-1990 dans nombre de domaines techniques et opérationnels. La confiance placée dans le *Rafale* a été plus que confirmée. Et si l'armement air-sol modulaire (AASM) est d'un coût élevé, son efficacité a été amplement prouvée, tout comme celle du *SCALP-EG*. Il en va de même de la politique de maintien en condition opérationnelle, qui rapporte d'importants dividendes (95 % de disponibilité pour le *Rafale* et 92 % pour tous les appareils confondus). Les tensions résultant d'un effort qui s'est étendu sur plus de sept mois n'en ont pas moins été intenses. Les carences en moyens de lutte SEAD (*Suppression of Enemy Air Defences*) ont été tout aussi aiguës que lors des crises de Bosnie et du Kosovo, tout comme l'insuffisance et le vieillissement de la flotte de ravitailleurs en vol et le manque de ressources en drones.

Le bilan d'*Harmattan* est édifiant pour l'armée de l'air qui a effectué 4 000 des 5 600 sorties créditées aux aéronefs français, toutes armées confondues, soit 21 600 sur 27 000 heures de vol (quelque 25 000 sorties, dont 9 000 offensives, ont été accomplies par les forces aériennes de l'OTAN). Ces avions ont tiré 830 des 1 200 munitions employées contre le millier de cibles qui ont été neutralisées. Enfin, les aviateurs français ont effectué 25 % des sorties, 35 % des missions offensives et 20 % des frappes.

# Le système législatif allemand

Le système législatif allemand adopte le principe du bicamérisme. Le Parlement est ainsi composé du *Bundestag* (Chambre des députés) et du *Bundesrat* (Conseil fédéral). Le *Bundestag* dispose d'une compétence législative fédérale, à l'inverse du *Bundesrat* qui représente les États de la fédération (*Länder*). L'élaboration des lois en Allemagne repose sur un compromis entre ces deux chambres.

## La Loi fondamentale

Le 24 mai 1949, la Loi fondamentale, qui a valeur de Constitution, est appliquée en Allemagne de l'Ouest. Ce texte définit la supériorité de l'État fédéral sur les États régionaux (*Länder*). Tirant les leçons du nazisme, le législateur précise dans l'article 1 : « *La dignité de l'homme est intangible. Tous les pouvoirs publics doivent la respecter et la protéger.* » Cette Loi garantit aussi l'égalité devant la loi, la liberté de la presse, d'association, d'expression et la protection de la famille. L'article 79, appelé « clause d'éternité », interdit toute modification fondamentale de ces principes. Depuis le 3 octobre 1990, la Loi fondamentale s'applique aux nouveaux *Länder* issus de la réunification.

## L'organisation des deux chambres

### Le *Bundestag*

Le chapitre III de la Loi fondamentale définit les attributions du *Bundestag* qui siège à Berlin. Il est composé de 598 députés élus pour quatre ans au suffrage universel (622 actuellement, avec les mandats dits de « surreprésentation »). Pour élire un député, chaque électeur, qui doit être âgé de plus de 18 ans, dispose de deux voix. Avec la première (vote primaire), il choisit au suffrage majoritaire parmi les candidats de sa circonscription. Puis, avec la seconde (vote secondaire), il se prononce au suffrage proportionnel en faveur d'une liste établie par les partis politiques des *Länder*. Afin de limiter la multiplication des petits partis, toute liste obtenant moins de 5 % du total des suffrages secondaires (exprimés dans l'ensemble du pays) est écartée, sauf, si le parti a obtenu trois sièges dans toutes les circonscriptions. Les nouveaux députés se répartissent au sein des groupes parlementaires affiliés à des partis politiques.

### Le *Bundesrat*

L'article 51 de la Loi fondamentale précise que « *le Bundesrat se compose de membres des gouvernements des Länder, qui les nomment et les révoquent.* ». Ses 69 représentants siègent dans l'ancienne Chambre des seigneurs de Prusse

à Berlin, au sein d'une assemblée plénière, le *Plenum*. Le nombre de délégués est proportionnel au nombre d'électeurs du *Land*. Toutefois, les seize *Länder* disposent chacun d'un minimum de trois voix et d'un maximum de six. Théoriquement, chaque élu des *Länder* peut participer aux débats du *Bundesrat*. Cette assemblée est donc, du point de vue constitutionnel, un « organe permanent » qui se renouvelle avec les élections régionales. Dans les faits, seul le parti majoritaire désigne les représentants.

### La répartition des pouvoirs

Les députés du *Bundestag* élisent le Chancelier qui dirige la politique gouvernementale. Le *Bundestag* peut à tout moment le renverser en lui refusant sa confiance. Ils légifèrent sur les propositions de lois émises par le Gouvernement ou le Parlement. Enfin, ils contrôlent l'action du Gouvernement en posant des questions critiques aux ministres lors des séances plénières.

L'initiative des lois appartient à la fois au Gouvernement, au *Bundesrat* ou au *Bundestag*. Cependant, lorsqu'une loi fédérale conduit au remplacement des lois des *Länder* (soit 60 % des lois), elle doit, pour entrer en vigueur, être approuvée par le *Bundesrat*. En ce qui concerne « *les lois n'autorisant que des objections* », le *Bundestag* peut rejeter la décision des représentants des *Länder*. Mais la réforme du fédéralisme allemand de 2006, qui vise à améliorer le pouvoir d'action et de décision des deux chambres, autorise désormais les *Länder* à remplacer une loi fédérale.

La procédure ordinaire de l'élaboration d'une loi prévoit que le Gouvernement dépose un projet à la Chambre des députés afin d'y être examiné en commission puis en séance publique. Une fois la proposition de loi adoptée, elle est transmise au *Bundesrat* qui dispose de six semaines pour émettre un avis préalable. Lors de cette étude, le *Bundesrat* veille à ce que le texte ne porte pas atteinte aux intérêts des *Länder* sans pour autant pouvoir le modifier. En effet, il ne peut qu'amener le *Bundestag* à réexaminer le texte en utilisant son droit de *veto* ou en menaçant de le faire. Afin de trouver un compromis, le projet est alors transmis à une commission de conciliation composée de seize députés et de seize représentants des *Länder*. Si le *Bundesrat* ne s'oppose pas à ce nouveau texte, la loi est définitivement adoptée. « *Les lois définitivement adoptées conformément aux dispositions de la présente Loi fondamentale sont, après contresigning, signées par le président fédéral et publiées au Journal officiel fédéral.* »

Sous la haute direction de monsieur Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire - juge au tribunal de commerce de Paris

# Les acteurs de la gestion environnementale

Les problèmes environnementaux sont transverses et doivent être abordés sous tous les angles. Une liste exhaustive de toutes les instances concernées est impossible, mais il est intéressant d'étudier les mécanismes relationnels qui les lient pour comprendre l'inertie de la gestion environnementale. La complexité actuelle est essentiellement due aux divergences d'intérêts de trois acteurs principaux : les acteurs publics, l'opinion publique et les entreprises.

## De la coopération internationale aux États

Comme tout bien public, la protection de l'environnement ne vérifie pas le **principe de rivalité**<sup>(1)</sup>. Le rôle des acteurs publics (internationaux ou étatiques) est donc prépondérant dans la gestion environnementale. Leur hétérogénéité entraîne toutefois la coexistence d'intérêts et de contraintes divergents alors que le but final est identique : assurer le bien-être collectif. Une organisation internationale n'abordera pas la question environnementale de la même manière qu'un élu local.

Efficace dans le domaine du conseil et de la surveillance, le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) est un acteur fondamental à l'échelle internationale qui peine à développer des processus de gestion politique cohérente et coordonnée. Lieux de négociation, les traités ou suggestions qui en découlent orientent la politique de chaque État *via* ses institutions. Si en France le ministère de l'Environnement est l'acteur prépondérant, la gestion peut également revenir à une agence indépendante, comme dans le cas de l'EPA<sup>(2)</sup> américaine, ou même être déconcentrée comme en témoigne la politique fédérale allemande en la matière. Charge à ces institutions de gérer la protection de manière directe (réglementation, tarification, etc.) ou indirecte (promotion, incitation, etc.).

## Quelle opinion publique ?

L'opinion publique est un acteur à part entière de la gestion environnementale car elle permet d'aborder les problèmes de la pollution sous un angle différent de celui de l'État. En outre, elle permet de mieux impliquer la population tout en légitimant l'action de ce dernier. Toutefois, elle est difficile à cerner car volatile et aux contours flous. Les acteurs privés sont de nature différente et ont des buts différents. Les groupes se structurent au gré de leurs intérêts et la sauvegarde de l'environnement peut se faire au détriment d'une autre partie

de la population (des agriculteurs dans le cas des algues vertes par exemple). Il n'y donc pas **une opinion publique** mais **des opinions différentes sur un sujet donné**. Derrière cette appellation, ce sont en réalité les acteurs qui structurent ces opinions qui sont les véritables acteurs la gestion environnementale. On retrouve ainsi la communauté scientifique, dont le but est d'informer de manière neutre pour laisser le citoyen décider. Il y a également les associations environnementales qui orientent le débat en fonction de leurs intérêts. Le dernier échelon est le citoyen, lui-même acteur dans la société civile.

### **Le rôle croissant des entreprises**

Les entreprises ont une influence prépondérante sur les consommateurs, les actionnaires, mais également sur d'autres parties prenantes, comme les collectivités locales. À ce titre, elles constituent un acteur majeur et leur coopération est primordiale pour mener à bien toute action environnementale.

Par leur nature, elles souffrent d'une image négative et sont souvent montrées du doigt car considérées comme créatrices de pollution. Pourtant, les initiatives industrielles environnementales se multiplient, et les adhésions aux normes environnementales aussi. Ces attitudes sont largement motivées par les législations qui se montrent de plus en plus dures et sévères envers les entreprises, que ce soit en matière d'exigence ou de sanctions. Si ces actions contribuent à améliorer l'image des entreprises, elles permettent également d'améliorer la gestion au quotidien de leurs activités (gaspillage, recyclage, tri, etc.). Toutefois, elles imposent des investissements supplémentaires qui peuvent se révéler très lourds, ce qui justifie que les entreprises s'intéressent parfois de près au travail du législateur.

En France, la transposition du droit européen s'est faite tardivement et difficilement, permettant aux entreprises de profiter d'un vide juridique favorable. Le Grenelle de l'environnement a toutefois modifié la donne. Les entreprises commencent à modifier leurs comportements.

La gestion environnementale est donc un jeu de négociation permanent dans lequel une multitude d'acteurs défend ses intérêts propres, le risque étant d'arriver à des décisions qui deviennent trop consensuelles pour être efficaces.

1. Le principe de rivalité signifie que deux agents ne peuvent pas profiter simultanément du même bien. Les biens publics ne vérifient pas ce principe : respirer ne prive pas mon voisin d'air.
2. *Environmental Protection Agency*.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

---

# La guerre d'Algérie (1954-1962)

L'insurrection qui débute le 1<sup>er</sup> novembre 1954 en Algérie, alors territoire français divisé en trois départements, déclenche « *une guerre sans nom* » de huit ans qui entraîne les communautés dans la spirale de la violence. Longtemps occultée dans la mémoire collective française, cette guerre a pourtant profondément marqué les protagonistes.

## Les origines du conflit

Depuis 1830, l'Algérie occupe une place particulière au sein de l'Empire colonial français. Elle compte en effet trois départements dépendant du ministère de l'Intérieur. Elle est peuplée par huit millions d'autochtones et un million de « Français d'Algérie ».

Durant les deux conflits mondiaux, l'Empire colonial permet de soutenir l'effort de guerre en procurant à la France des troupes et des matières premières. Cependant, avec la fin des hostilités, les Algériens, encouragés par les Américains présents depuis 1942, espèrent être récompensés de l'aide apportée à la libération de la France par l'acceptation d'une égalité de traitement. Le 8 mai 1945, les nationalistes profitent de la liesse de la victoire pour faire valoir leurs revendications ; à Sétif, après des heurts avec la police, une manifestation tourne à l'émeute et une centaine d'Européens sont massacrés. L'armée réplique avec plus de violence encore. Cette répression massive va engendrer une radicalisation des mouvements de résistance quelques années plus tard.

## Le Front de libération nationale (FLN)

Le Front de libération nationale est créé en 1954 après la fusion de plusieurs partis indépendantistes. Il est le moteur de la lutte armée contre la présence française et déclenche une série d'attentats à travers le pays lors de la « Toussaint rouge » de cette même année. Dans sa *déclaration du 1<sup>er</sup> novembre*, le FLN invite le peuple algérien à participer à la « lutte nationale ». D'abord mal organisé, il ne tarde cependant pas à mettre sur pied une véritable Armée de libération nationale (ALN) dotée d'un état-major qui divise le pays en cinq régions militaires (*wilayas*) et y mène une guérilla. Il accroît également ses efforts diplomatiques pour faire reconnaître un gouvernement provisoire. Il est néanmoins traversé par des crises internes et affronte violemment divers autres courants ; ainsi, en 1957, à Melouza, il massacre 315 habitants partisans d'une organisation rivale, le Mouvement national algérien.

## La pacification

En 1956, la multiplication des attentats contre les civils pousse le Gouvernement français, dirigé par Guy Mollet, à demander l'envoi de 470 000 soldats du contingent pour mener la « pacification » de l'Algérie. Le général Raoul Salan prend le commandement de la région militaire. Grâce à un réseau de barbelés électrifiés et de champs de mines protégés par des canons à tir automatique (les lignes Challe et Morice), l'armée française sécurise les frontières. Le général Salan définit également un plan de contre-guérilla. Il fait quadriller le pays, déploie des unités d'élite afin de mener des opérations hélicoptérées (une première mondiale). Pour débusquer l'état-major du FLN et lutter contre les poseurs de bombes, la division parachutiste du général Jacques Massu, qui a reçu les pleins pouvoirs de police, mène de janvier à septembre 1957 la bataille d'Alger. Elle la remporte, mais en ayant eu recours à la torture contre les poseurs de bombes. En effet, plus de 3 000 « suspects » ont été exécutés sommairement et les conséquences de ces pratiques sur l'opinion nationale et internationale rendent le bilan final fort discutable.

## La marche vers l'indépendance

En France, les Gouvernements de la IV<sup>e</sup> République, divisés entre les défenseurs de l'Algérie française et les partisans d'une négociation, n'arrivent pas à trouver une solution à la question algérienne. Le 13 mai 1958, des émeutes éclatent à Alger ; l'armée y prend le pouvoir et un Comité de salut public s'installe. Devant la gravité de la situation, le président René Coty fait appel le 1<sup>er</sup> juin au général Charles de Gaulle. Sur le terrain, l'insurrection a gagné les zones montagneuses de l'Aurès et de la Kabylie où l'armée mène une série d'opérations victorieuses dans le cadre du plan Challe, mais le FLN, bien qu'affaibli, ne cesse de s'adapter et d'amplifier son action diplomatique. Le 16 septembre 1959, le général de Gaulle propose un référendum sur l'autodétermination ; il s'appuie sur une opinion publique métropolitaine de plus en plus lasse de la guerre, dont lui-même prend en compte les coûts et les répercussions internationales. Cette politique provoque à Alger en 1961 le putsch dit « des généraux » et entraîne la création de l'Organisation armée secrète (OAS) qui mène des actions terroristes. En mars 1962, les accords d'Évian mettent fin aux hostilités. Suite au référendum, l'Algérie proclame son indépendance en juillet 1962. L'application très biaisée de ces accords entraîne le départ dramatique de 700 000 Européens (les Pieds-Noirs) vers la métropole, ainsi que de 50 000 Algériens engagés comme supplétifs dans l'armée française (les harkis) dont la plupart n'ont pu bénéficier de cette possibilité et ont été très souvent massacrés.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

# Les enjeux de la guerre

**Les enjeux de la guerre peuvent être positifs ou négatifs. Les enjeux positifs tournent toujours autour du pouvoir, du prestige ou de la richesse. L'enjeu négatif exclusif est de se battre, pour ne pas se retrouver perdant en ces trois biens rares.**

Saisis dans leur plus grande généralité, les enjeux de la guerre portent sur la richesse, le prestige et le pouvoir, les trois biens rares à l'origine de la plupart des conflits entre humains. La **richesse** est faite de toutes les ressources pouvant satisfaire des besoins humains. La guerre apparaît dans les histoires humaines avec l'agriculture, l'élevage et la constitution de réserves, car les stocks peuvent devenir l'objet de raids de pillage. Cette tradition sera maintenue tout au long de l'histoire par les raids des nomades et des montagnards contre les agriculteurs des plaines et des vallées. Un deuxième enjeu très fréquent des guerres tribales est la capture des femmes, ressource précieuse en termes de prestige, de croît démographique, de travail domestique et artisanal, et de détente masculine. Avec la croissance des polities, le développement des appareils de pouvoir et l'apparition d'une classe de loisirs, la source principale de richesse convoitée est le sol travaillé, c'est-à-dire une matière fiscale à exploiter. La conquête de territoires mis en valeur ou susceptibles de l'être devient l'enjeu dominant des guerres entre principautés, royaumes et empires.

Le **prestige** est procuré aux humains par l'admiration d'autrui pour des exploits tenus pour admirables dans un contexte culturel donné. La capacité à l'emporter dans des combats à mort est une des occasions les plus répandues de distribuer du prestige. La motivation repose sur plusieurs ressorts et sur la combinaison de leurs effets. Le guerrier valeureux et victorieux est, d'abord, grandi à ses propres yeux, car il se mesure tant à ses compagnons qu'à son idéal de lui-même. Il suscite, ensuite, l'admiration des siens, de ses compagnons, des femmes et de la société. Il contribue et participe, enfin, au prestige collectif de sa politie au-dessus des autres. L'efficacité des ressorts est d'autant plus grande que la culture valorise davantage la prouesse militaire. Il s'instaure ainsi un entraînement réciproque entre les valeurs reçues

et l'ardeur des sociétaires à les défendre. Il en résulte une distribution des sociétés, surtout dans le monde primitif tribal, en sociétés guerrières jusqu'à l'obsession et sociétés pacifiques jusqu'au pacifisme.

Le **pouvoir** est probablement l'enjeu principal de la guerre et certainement le plus constant à travers tous les âges et tous les stades de l'aventure guerrière de l'humanité. Sa place est d'autant plus éminente, qu'en disposer procure simultanément l'accès le plus sûr au prestige et à la richesse. Le mode du pouvoir intéressé à la guerre est la puissance, qui permet de faire plier autrui par le recours à la force ou par la menace d'y recourir. La guerre favorise la puissance dans deux directions. Vers l'intérieur de la polities, la puissance militaire appelle la puissance politique. Celle-ci s'effectue par l'organisation plus centralisée des pouvoirs et par le passage à un régime politique fondé sur la puissance, légitimée par des recours idéologiques. L'autocratisation du pouvoir politique par des régimes hiéocratiques est une dominante du monde traditionnel. Vers l'extérieur et sur la transpolitie, toute polities doit mobiliser de la puissance, car c'est une question de vie ou de mort.

La richesse, le prestige et la puissance sont des enjeux positifs, qui présentent cette particularité de se transformer aussi bien en enjeux négatifs. En effet, chercher à s'emparer des ressources d'autrui s'accompagne d'efforts pour éviter le même sort. De même, poursuivre le prestige impose le souci de ne pas en subir la perte. La puissance induit la même attitude double : tout faire, pour l'imposer à autrui et se l'épargner à soi-même. Gagner ou ne pas perdre est le choix stratégique fondamental, qui préside à tous les antagonismes. La guerre n'en est qu'une application aux rapports entre polities. L'application présente cette particularité aggravante que les antagonistes n'ont pas le choix. À l'intérieur d'une polities, les acteurs ont le choix d'entrer en contestation ou non, à condition d'accepter les conséquences de leur choix. Par contre, entre polities, le choix est contraint, car refuser de se battre, c'est accepter l'abolition de la polities au bénéfice de la polities ennemie. C'est pourquoi la recherche de la puissance transpolitique recourt exactement aux mêmes moyens que la recherche de la sécurité : la contrainte exercée par la pluralité des polities ne laisse à aucune le choix, quelles que soient ses inclinations et ses intentions.

# La personne et la nature humaine

**La personne incarne la perfection du sujet de l'éthique. Cette perfection s'exprime d'abord dans la manière dont elle gère la liberté, la finalité, la rationalité, et contrôle la faillibilité humaine.**

Par définition, la personne est, à la fois et distinctement, humaine, acculturée et elle-même. Elle l'est de telle manière que chaque niveau est fidèle à sa vocation naturelle : le spécifique humain est orienté sur l'universel, le culturel enraciné dans la particularité et l'idiosyncrasique engagé dans la singularité. De cette définition très abstraite, il est possible de déduire la nature concrète de la personne, en l'appliquant successivement aux caractères distinctifs de l'espèce humaine, aux trois activités de l'agir, du faire et du connaître, à l'éthique comme ordre de l'humain et aux autres ordres qui le composent.

La *liberté* humaine se définit comme choix délibéré droit. Du point de vue spécifique, la personne met ses capacités de délibération autonome au service de l'exploration du champ des possibles humains, en visant toujours les choix justes. Confrontée à un problème à résoudre, la personne se pose trois questions : de quoi est-il question qui intéresse l'humain en général ? quelle est la bonne solution conforme à la nature des choses ? comment contribuer de son mieux à la bonne solution ? Du point de vue culturel, elle s'efforce de choisir en conscience et en connaissance de cause ce qui convient le mieux au cercle culturel dont elle relève à l'occasion de tel choix délibéré droit. Les contraintes du milieu l'obligent à réussir la conciliation de la justesse humaine de ses choix et de leur convenance au cercle concerné. Loin des compromis et des compromissions, elle transcrit l'universel au service de la particularité et, par exemple, met les vérités mathématiques à la portée d'enfants ignorants. Du point de vue idiosyncrasique, elle en satisfait les exigences, en se consacrant à ce pour quoi elle est le mieux faite et en s'y appliquant avec la plus grande conscience et constance.

La *finalité* humaine est la capacité à poursuivre les fins de l'homme. Du point de vue spécifique, la personne est convaincue que les fins ont une réalité objective en tant que solutions de problèmes adressés à l'espèce humaine.

Elle sait qu'elles se rangent en une architectonique, qui les distribue en fins dernières éthiques, en fins intermédiaires politiques et en fins de service. Elle agit en respectant la hiérarchie des fins. Du point de vue culturel, elle se plie aux contraintes des milieux où s'exerce son activité, sans perdre de vue les fins de l'homme dans ce contexte particulier. Du point de vue idiosyncrasique, elle poursuit chaque fin avec ses moyens propres et recherche à son propre usage un équilibre des fins conciliant le mieux possible leur architectonique objective et ses inclinations personnelles.

La *rationalité* humaine est la capacité à résoudre les problèmes qui se posent, en se les posant, en leur cherchant des solutions et en testant celles-ci au contact de la réalité. Du point de vue spécifique, elle fait obligation à la personne de s'efforcer de faire coïncider le mieux possible les problèmes que l'on se pose avec ceux qui se posent et les solutions inventées avec les solutions efficaces. Elle s'abstient résolument de rêveries utopiques, d'extravagances idéologiques, de problèmes imaginaires ou sans solution. Du point de vue culturel, elle se persuade que les problèmes et les solutions ne peuvent être approchés que si l'on tient compte de leurs transcriptions culturelles particulières. Elle s'abstient, par exemple, d'imposer à tout prix une formule de démocratie, éprouvée dans un contexte, à un autre qui lui est étranger. Du point de vue idiosyncrasique, la personne se consacre aux problèmes et aux solutions que ses dotations naturelles lui permettent de traiter avec la plus grande promesse de succès.

La personne est un idéal, qui demeure définitivement inaccessible à tout être humain en raison de la *faillibilité*. Tout individu qui s'efforce à cet idéal doit en tenir compte et se faire une idée juste de la personne faillible. Du point de vue spécifique, elle sait que la liberté implique et impose les risques de la non-liberté, du mal et de l'irrationalité, et elle en tire la conclusion que la liberté, la finalité et la rationalité sont toujours à conquérir. Du point de vue culturel, elle sait que tout milieu humain est toujours plus ou moins oppresseur, corrompu et irrationnel, dont elle conclut qu'il y a toujours moyen de chercher à améliorer l'état des lieux. Du point de vue idiosyncrasique, elle est consciente de ses imperfections, mais aussi de sa perfectibilité, ce qui l'incite à chercher toujours à mieux faire.

## *La Peste* (1947) d'Albert Camus (1913-1960)

« *Ce divorce entre l'homme et sa vie, l'acteur et son décor, c'est proprement le sentiment de l'absurdité.* » (*Le Mythe de Sisyphe*, 1941)

**Dans son roman *La Peste*, Camus exprime l'absurdité de la condition humaine et y apporte sa réponse : la révolte à travers l'engagement collectif contre le Mal. Au-delà de la description des élans d'une épidémie de peste, l'écrivain dénonce la tyrannie causée par la seconde guerre mondiale.**

Camus est né à Mondovi en Algérie. Il passe d'abord le concours des bourses puis devient journaliste et écrivain. C'est un passionné de théâtre qui représente dès 1936, une figure centrale de la vie culturelle française. En 1941, il retourne s'installer en Algérie, à Oran, et milite dès l'année suivante dans *Combat*, un mouvement de résistance, qui devient aussi un journal dans lequel il publie. Avec *L'Étranger* et *Le Mythe de Sisyphe*, il devient un modèle pour la jeunesse révoltée. Il commence en 1942 l'écriture de *La Peste*, qu'il poursuivra à Paris. En 1957, il obtient le prix Nobel et meurt trois ans plus tard dans un accident de voiture.



DR

Dans *La Peste*, Camus raconte une épidémie de peste qui survient à Oran, ville « *insignifiante* » et « *qui a perdu le sens de la vraie vie* ». Le personnage principal, le médecin Rieux, trouve un jour un rat mort sur le palier de son cabinet et tente de trouver des explications raisonnables. Mais bientôt les rats morts se multiplient, gisant en divers endroits. Puis, les décès humains prennent de l'ampleur. La peste est déclarée : la ville est mise en quarantaine et des camps d'isolement sont ouverts. Les morts sont si nombreux qu'il n'est plus possible de les enterrer. La peste devient « *comme un interminable piétinement qui écrase tout sur son passage* ». Face à cette situation, certains font preuve de courage, d'autres de lâcheté. Au final, le remède semble fonctionner, la peste est éradiquée et les portes de la ville sont rouvertes : la population en liesse inonde les rues.

Ce roman développe, comme d'autres romans de Camus, sa notion de l'absurdité : « *Sous l'éclairage mortel de cette destinée, l'inutilité apparaît. Aucune morale, aucun effort ne sont a priori justifiables devant les sanglantes mathématiques de notre condition.* » Puisqu'il nous faut mourir et que le

monde en dehors de nous-mêmes nous est incompréhensible, nous menons une existence absurde qui ne peut avoir de sens. La réponse à cette absurdité est pour Camus d'accepter cette condition et de se révolter dans l'action collective (*L'Homme révolté*, 1951), contre le malheur et l'injustice afin de rendre cette condition moins pénible.

À travers ses personnages, Camus montre différentes manières de réagir à l'absurdité. D'un côté, il y a ceux qui s'engagent contre le Mal. En premier lieu le docteur Rieux, humaniste et homme révolté qui lutte pour soulager les souffrances. Celui-ci s'oppose fondamentalement au père Paneloux, qui voit en la peste un châtement divin, qu'il faut aimer par définition. En effet, Rieux refuse l'abstraction et l'idéologie (religion, politique...) en faveur de l'action purement humaine : « *Peut-être vaut-il mieux pour Dieu qu'on ne croie pas en lui et qu'on lutte de toutes ses forces contre la mort.* » Aux côtés de Rieux, s'engagent le dévoué employé de mairie Grand et le journaliste parisien Rambert qui décide de ne pas s'évader et de lutter, car rien ne sert d'être heureux tout seul (il est, comme Rieux, séparé de sa femme). Et puis, il y a Tarrou, l'homme absurde qui préfère l'intellectualisation à l'action. Et enfin, l'homme bas, Cottard ; recherché par la police avant la peste, il profite ensuite de la dispersion pour s'enrichir : « *Je me sens bien mieux ici depuis que nous avons la peste avec nous.* »

Cependant, *La Peste* est avant tout une dénonciation de toutes les formes de tyrannies et en particulier celles causées pendant la seconde guerre mondiale. La référence à la « *peste brune* », de la couleur des uniformes des soldats allemands, est à peine voilée. À l'image des pays occidentaux qui n'ont pas voulu comprendre la montée du nazisme, Oran continue à vaquer à ses « *agitations puériles* » lorsque la peste sévit car ses habitants « *dormaient déjà en vérité* ». Les références explicites à l'occupation allemande et au génocide juif sont nombreuses : cadavres brûlés dans les fours, organisation d'équipes sanitaires, camps d'isolement, fosses communes, rationnement, problèmes d'approvisionnement et de communication avec l'extérieur (quarantaine) etc. L'administration, dépassée par le fléau, se cache derrière les chiffres (les morts).

*La Peste* illustre la célèbre formule que Camus oppose au *cogito* cartésien : « *Je me révolte, donc nous sommes.* » C'est aussi un appel à la vigilance car « *le bacille de la peste ne meurt ni ne disparaît jamais* ». Ce roman, dont certains ont déploré qu'il n'appelle pas clairement à la mobilisation, fut un grand succès littéraire et participa à hisser Camus au rang des plus grands écrivains du xx<sup>e</sup> siècle.

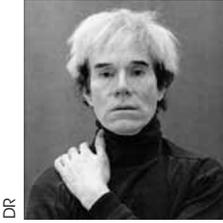
# Le pop art

Après la seconde guerre mondiale, la population est influencée par le nouvel « *American way of life* » façonné par la société industrielle et technique. C'est dans ce contexte que naît le mouvement artistique pop art, abréviation du terme anglais « *popular art* » (art populaire), d'abord au Royaume-Uni dans les années 1950, sous l'influence de la culture américaine, puis aux États-Unis à la fin des années 1950. Il s'offre comme une parodie de la société de consommation.

L'*Independent Group*, fondé à Londres en 1952, est considéré comme le précurseur du mouvement pop art. Composé à la fois de peintres, de sculpteurs, d'architectes, d'écrivains et de critiques, ce collectif souhaite créer un nouvel art s'opposant à la pensée traditionnelle des Beaux-Arts et aux courants modernes tels que l'expressionnisme abstrait, pour aller vers l'esthétisme de l'objet « tel quel » ou « objet trouvé » et représenter la culture de masse, une culture populaire que le groupe souhaite intégrer aux débats sur la « haute culture ». Lors de la première réunion de ses membres, Eduardo Paolozzi fait une présentation qui est un collage intitulé *I was a Rich Man's Plaything* (1947), dans lequel il utilise pour la première fois le mot « *pop* ». Il fixe son attention sur le langage figuré de la culture populaire américaine, et en particulier sur la publicité de masse (mais aussi les films, la bande dessinée, la technique, etc.). Paolozzi porte un regard critique et ironique sur cette culture de masse peu esthétique, en même temps qu'il la transcende dans une sorte d'ambiguïté idéologique. C'est en 1954, lors d'une réunion, que John McHale utilise le mot « *pop art* » pour la première fois. Le groupe fera plusieurs expositions d'influence dont *This is Tomorrow* en 1956. Il se réunira à l'Institut d'art contemporain de 1952 à 1955, puis de façon plus officielle jusqu'en 1963 avec notamment comme célébrité l'artiste londonien Richard Hamilton.



*I was a Rich Man's Plaything*,  
Eduardo Paolozzi, 1947.



Moins académique, le pop art américain, sous l'influence de Roy Lichtenstein et l'emblématique Andy Warhol (Andrew Warhola : 1928-1987), prend toute son ampleur dans les années 1960. Peintre, réalisateur de films, producteur de musique et auteur, Warhol a provoqué une révolution artistique en déclarant qu'il voulait être une « machine ». Fasciné par Hollywood, il réalise des portraits de stars comme celui de Marilyn Monroe, inventant l'expression « *15 minutes of fame* » mettant en avant le caractère éphémère de la célébrité, dépendante de l'attention, toujours brève et portée par les médias. Il a aussi travaillé sur la sérigraphie en rendant artistiques des produits fabriqués en masse (*Campbell's Soup Cans*, 1968). Controversé à cause de son art jugé parfois superficiel et à cause de sa conception très personnelle du métier d'artiste (« *Faire de l'argent, c'est de l'art, et le travail est de l'art. Faire de bonnes affaires est le meilleur art qui soit* »), Warhol a pourtant su en tirer gloire, certains voyant même en lui « *le plus brillant miroir de notre temps* ».



Le pop art est donc véritablement un art nouveau dans la mesure où il remet en cause plusieurs principes traditionnels. D'abord, il privilégie l'attitude donnée à l'œuvre plutôt que l'œuvre elle-même. Il favorise la figuration avec la présentation d'objets populaires isolés au titre de la contemplation. Cette mise à distance permet de reprendre sa liberté face à l'objet imposé par la manipulation publicitaire. Ensuite, l'œuvre d'art n'est plus unique. Elle devient un simple produit de consommation : éphémère et bon marché. Elle est reproduite de façon presque industrielle grâce à des moyens mécaniques et à des techniques de reproduction. Par conséquent, l'art est désacralisé et rendu au peuple. Le pop art poursuit en quelque sorte le travail du dadaïsme dans la dénégation de l'art.

Le pop art, principal mouvement artistique moderne du xx<sup>e</sup> siècle avec le minimalisme, a préfiguré l'art postmoderne. Aujourd'hui, il a toujours autant de succès.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

« *Au commencement était le Verbe.* » (début de l'Évangile selon Saint Jean)

Sans doute le verbe « commencer » paraît-il trop banal ; aussi le voit-on souvent remplacé par des substituts approximatifs : *débuter*, *démarrer*, *initier*.

« Commencer » fait pourtant preuve d'une certaine souplesse : tantôt transitif direct (« *Je commence une tâche* »), tantôt transitif indirect (« *Je commence à comprendre* »), tantôt intransitif (« *Ça commence bien !* »), il se prête à de multiples usages dans des contextes variés.

Il n'en est pas de même de *débuter*, toujours intransitif, c'est-à-dire qu'il n'admet aucun complément d'objet, ni direct, ni indirect, et s'emploie toujours seul : « *La réunion débute* ». La tournure « *débuter une réunion* » est donc fautive. Quant à *démarrer*, il ne s'emploie transitivement que dans le vocabulaire maritime, où « *démarrer un navire* » signifie « *détacher les amarres* » ; on ne démarre pas une voiture : on la fait démarrer.

*Initier*, pour sa part, désigne l'action qui consiste à révéler ou à enseigner à quelqu'un des connaissances, voire un secret. Son emploi abusif au sens de « commencer » est une traduction erronée du « faux ami » anglais *to initiate*, suivi dans la foulée par *initiateur* au lieu de *responsable*, *auteur*, *instigateur*, *promoteur* (d'une idée, d'un projet).

Au secours, dictionnaire des synonymes ! Nous y trouvons *entamer*, *lancer*, *entreprendre*, *attaquer*, *ébaucher*, *esquisser*, *déclencher*, *engager*, et bien d'autres, que je vous laisse la joie de découvrir. Et, par pitié, fuyons le pléonisme « *commencer d'abord* » !

« *Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement.* » (Racine, *Les Plaideurs*).

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

# Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Denis Mercier,  
chef d'état-major de l'armée de l'air

**Jean-Pierre Serra**, *général de division aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

**Jean Tulard**, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

**Jean Baechler**, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

**Denise Flouzat**, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

**Jean-Pierre Zarader**, *agrégé de philosophie.*

**Jean-Yves Daniel**, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

**Patrick-Louis Hubert**, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

**Patrick Facon**, *chargé de mission au CESA, qualifié aux fonctions de professeur des universités.*

**François Pernot**, *professeur des Universités en histoire moderne.*

**Alain Béveillard**, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

**Pierre Demeulenaere**, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

C'est avec une grande tristesse que nous vous annonçons le décès de l'ambassadeur M. André Lewin le 18 octobre dernier. Conseiller pédagogique en Relations Internationales et géopolitique des *Carnets du Temps*, il participait à l'élaboration de cette revue depuis son origine (2004). Il a montré toutes ces années un fort dévouement et une très grande fidélité.